

LA RÉPONSE DE CES MESSIEURS...

La souveraineté populaire est un mensonge; les gouvernants sont les maîtres et les gouvernés les esclaves: voilà des vérités devenues banales à force de les répéter, mais qui malheureusement n'ont pas été comprises. La réponse que le *Conseil fédéral* vient de donner à la protestation de la *Fédération suisse des syndicats professionnels* devrait ouvrir les yeux aux plus aveugles, et pourtant nous comprenons très bien qu'il n'en sera pas ainsi. Après comme avant, pour un grand nombre d'illusionnés, la meilleure arme d'émancipation restera le bulletin de vote: écrire sur un bout de papier le nom d'un maître s'appellera encore faire acte de souveraineté! Et quel acte! le plus grand, le plus noble de tous! Peuple, méfie-toi de tous ceux qui, au lieu de conquérir la liberté, te proposent de conquérir le pouvoir... pour de nouveaux maîtres. Il en est politiquement comme économiquement: le bon député et le bon ministre n'existent point, pas plus que les bons patrons. Et avec la suppression du patronat, il faut poursuivre la suppression de tout gouvernement.

Le *Conseil fédéral* déclare d'abord au souverain qu'il n'a pas de compte à lui rendre directement, le droit de l'interpeller étant restreint à quelques représentants. Est-ce clair? N'avons-nous pas raison de dire que les électeurs abdiquent aux mains de l' élu les droits qu'il se charge de défendre pour eux? Et d'ailleurs, est-on digne d'un bien qu'on ne sait pas faire valoir soi-même?

Pour ce qui est des violations du droit d'association et de réunion, le *Conseil fédéral* apprend aux protestataires qu'ils se sont trompés d'adresse, car la seule autorité pour en connaître est le *Tribunal fédéral*... Nous ne voulons pas entamer une question de droit, ni nous fourvoyer dans le fameux maquis de la procédure, mais il est peut-être bon de rappeler qu'après notre acquittement dans le procès de l'*Almanacco*, le *Conseil fédéral* s'est substitué au *Tribunal fédéral* pour maintenir la saisie de nos brochures. Nous avons lu dans le *Volksrecht* de Zurich un très long article d'un avocat zurichois, qui démontrait clairement l'illégalité d'une pareille mesure. N'importe, elle a été bien maintenue, pour obéir à l'injonction du *Directeur général de la sûreté publique de Rome*, qui avait déclaré subversif l'article «*Contro la monarchia*». Ainsi, lorsque le *Tribunal fédéral* fait respecter un droit quelconque, le *Conseil fédéral* prend sur lui de le violer... Journallement d'ailleurs, avec le consentement de MM. Zemp et C^{ie}, le cabinet noir prend connaissance de notre correspondance et de nos envois, ce qui jusqu'à présent n'a rien appris à la police, mais a tout de même servi à justifier des persécutions de toutes sortes. Les protestataires de la *Fédération suisse des Syndicats professionnels* s'apercevront bientôt qu'ils se sont trompés; il ne s'agit pas de demander, mais d'imposer aux seigneurs à Berne le respect des libertés. Et ils atteindront certainement le but en s'insurgeant chaque fois qu'une de celles-ci sera violée.

Le *Conseil fédéral* termine sa réponse en affirmant «*qu'il est toujours résolu à accorder largement et généreusement le droit d'asile à tous les étrangers qui viendront se réfugier sur notre sol*». Pour oser faire une telle affirmation, il faut avoir perdu toute pudeur, et ces Messieurs, sous ce rapport, ressemblent vraiment à ces Dames. Les lecteurs du *Réveil* savent les nombreuses colonnes que nous avons malheureusement dû consacrer à la narration des infamies policières, bien qu'une partie seulement en soit parvenue à notre connaissance.

La police politique a été fondée soi-disant pour surveiller les espions et les agents provocateurs de l'étranger, et naturellement le *Conseil fédéral* répète une fois de plus ce mensonge. Il se pourrait très bien que sous peu nous commencions là dessus une conversation qui ne manquerait pas d'intérêt. Il est hors de doute que les espions et les agents étrangers sont pour la plupart en relation avec notre police politique et travaillent d'un commun accord. Comment expliquer autrement que des étrangers, sans ressources connues, d'une moralité plus que douteuse, se disant expulsés de nous ne savons combien de pays, prêchant partout ouvertement le terrorisme, restent tranquillement en Suisse? Plusieurs cas semblables sont à notre connaissance, et il suffit de rappeler par exemple Gerbelli, le mouchard du procès de l'*Almanacco*, qui affirme à tout venant être expulsé depuis 1898 à la suite de l'affaire Lucheni et se trouve toujours tranquillement à Genève. Un autre individu, non moins louche, à présent que Gerbelli est définitivement brûlé, cherche à en prendre la place. Lui aussi se dit expulsé de France et de Suisse, vit aisément sans travailler, a un nombre très grand de passeports et de noms plus ou moins faux, a été en plusieurs occasions sur le

point d'être arrêté, une fois même il fut pris, mais le lendemain on le laissait libre. Eh! bien, la police connaît ces individus et elle les protège. Nous ne précisons pas davantage, car il nous répugne de dénoncer qui que soit, même les pires canailles; mais nos autorités mentent et nous croyons bien les prévenir que nous avons la preuve de leur mensonge.

Un arrêté d'expulsion pris contre un honnête homme est immédiatement suivi d'effet et toutes les démarches pour le faire rapporter sont inutiles. C'est même pour cela que les socialistes italiens en Suisse, dans un de leurs derniers congrès, ont pris la très louable décision de ne plus supplier personne en pareils cas, mais de protester énergiquement eux-mêmes ou d'appuyer les protestations qui pourraient se produire de la part des citoyens suisses. La police ne fait grâce qu'aux mouchards et elle feint de les laisser échapper...

Que les camarades veillent continuellement et ne se laissent pas intimider par les menaces de certaines fripouilles, payées par la Confédération, qui représentent bien le niveau moral de nos gouvernants.

Luigi BERTONI.
